

SÉANCE DU 14 AVRIL

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Isabelle DEUSS, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Alain PHILOREAU, M. Philippe POISSON, M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY,
M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY,
Mme Nelly BONIN qui a donné pouvoir à Mme Sandrine GAUCHÉ,
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Philippe JARRY,
Mme Agnès ROYAU

↳ Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, M. Tony MATHEY est nommé par le conseil, secrétaire de séance.

↳ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil : NÉANT
Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

POINT N° 1 : CESSION DE TERRAINS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ROCADE NORD-OUEST DE BOURGES – SECTIONS DU CHEMIN RURAL DE FONTLAND A FUSSY DECLASSÉES

Afin de permettre l'aménagement de la Rocade Nord-Ouest de BOURGES sur les communes de SAINT- DOULCHARD, SAINT-ELOY-DE-GY, VASSELAY et FUSSY, le Conseil Départemental souhaite que la commune s'engage à céder amiablement au Département du Cher, les immeubles ci-après désignés :

Référence cadastrale	Commune	Lieu-dit	Surface totale	Surface cédée	Nature	Surface restante
ZH	FUSSY	CR de Fontland à Fussy	4 243 m ²	4 243 m ²	CR	0 m ²
ZE		CR de Fontland à Fussy	4 169 m ²	4 169 m ²	CR	0 m ²
		Total	8 412 m ²	8 412 m ²		0 m ²

Les parcelles cédées par la commune de FUSSY d'une surface totale de 8 412 m² sont évaluées forfaitairement à l'EURO symbolique (1,00 €)

C'est pourquoi l'avis du conseil est sollicité afin :

- De décider de la cession amiable des sections du Chemin Rural de Fontland d'une superficie de 8 412 m²
- D'acter que cette cession est consentie à l'euro symbolique.
- D'acter que l'acte de cession sera dressé par acte administratif ou notarié aux frais du Département
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires (compromis, acte de cession...) pour parvenir à la bonne fin de cette opération et d'une manière générale faire le nécessaire pour régler les questions afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité,

- Approuvent la cession amiable des sections du Chemin Rural de Fontland d'une superficie de 8 412 m²
- Actent que cette cession est consentie à l'euro symbolique.
- Actent que l'acte de cession sera dressé par acte administratif ou notarié aux frais du Département
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents nécessaires (compromis, acte de cession...) pour parvenir à la bonne fin de cette opération et d'une manière générale faire le nécessaire pour régler les questions afférentes à ce dossier.

POINT N°2 : EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE A UNE DECISION DE LA BANQUE DE FRANCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la S.C.G. de BAUGY a fait parvenir un dossier d'effacement de dette pour un contribuable. Cet administré avait, envers la commune, une dette d'une valeur de 210,85 € correspondant à des factures de consommation d'eau potable.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de l'effacement de cette dette. A cette fin, il conviendra d'émettre un mandat d'annulation au compte 6542 pour le montant de la créance de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- prend acte de l'effacement de la dette pour un montant total de 210,85 €
- précise que cette dépense sera imputée l'article 6542 du budget 2022 de la commune.

POINT N° 3 : SUBVENTIONS 2022 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget voté le 17 mars 2022

Considérant que chaque subvention aux associations pour être versée doit être autorisée nominativement par le conseil municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget soit 13 000 € ;

Après en avoir DELIBERE, Le conseil municipal à l'unanimité attribue les subventions aux associations (article 6574) pour 2022 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2022
Coopérative de l'Ecole	2 800 €

Spectacle Ecole	1 000 €
La Récré Musicale	2 500 €
Football Club FSMV	3 000 €
C.D.U.A.A.R.D. (Comité Départemental d'Union des Associations et des Amis de la Résistance et de la Déportation du Cher)	70 €
Ecole de natation - Saint Martin d'Auxigny	210 €
Sports Loisirs Détente	500 €
CHAR EN TEZ	300 €
VMEH (Visite des malades en établissement hospitalier)	100 €
Amis de la Bibliothèque du Cher	300 €
Les Imprévisibles	300 €
Totaux de l'année	11 080 €

POINT N°4 : PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX SDE 18

Monsieur JARRY fait part aux membres du conseil d'un plan de financement du Syndicat d'Energie du Cher, pour les travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement rue Victor Hugo. (Plan REVE)

- Prise en charge par le SDE 18 (70 % du montant)	:	16 889,52 € HT
- Participation de la commune (30 % du montant)	:	7 238,36 € HT
Montant des travaux	:	24 127,88 € HT

Il précise également que ces travaux seront présentés aux riverains en réunion publique, la date restant à déterminer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce plan de financement et autorise Monsieur JARRY à signer ce plan de financement.

POINT N°5 : REVISION LOYER SUPERETTE PROXI-MARCHE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que depuis son installation le 27 décembre 2018, la société HADI, gérante de la supérette PROXI MARCHÉ bénéficie d'une réduction de loyer de 50 %. L'application de cette décision s'est terminée au 31 décembre 2021. Aussi, la société HADI, demande la reconduction de cette réduction de loyer.

Après discussion, le conseil municipal souhaite que le gérant fournisse le bilan comptable des deux dernières années afin de prendre une décision lors d'un prochain conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Denis COQUERY, maire

- Le 29 avril à 18 h : Inauguration du club house de foot
- Pour raison personnelle, M. Philippe POISSON souhaite arrêter son mandat d'adjoint. Pour le remplacer dans ses fonctions, Monsieur Philippe JARRY prendra en charge la partie espaces verts. La gestion du cimetière reste à déterminer (soit adjoint soit conseiller).
- Le PLUi a été voté par le conseil communautaire.
- Lotissement le Pressoir : le coût du rond-point est de 543 000 €, il sera pris en charge par le lotisseur.
- Rencontre avec les randonneurs car le GR 31 va être modifié (passage par Fussy, Pigny, Menetou...).
- Appel d'offres pour la création du garage aux ateliers municipaux, l'entreprise choisie a décidé de se retirer.
- Au groupe scolaire : la facture d'électricité a été multipliée par trois depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Visite de l'église en vue de la rénover via la Fondation du patrimoine et le mécénat populaire.
- La fuite de l'école a été localisée et les travaux ont été réalisés.
- Relance pour désigner un correspondant défense et un délégué CNAS.
- Réunion commission personnel le 11 mai à 18 h 30.

Intervention de M. Philippe JARRY, maire adjoint

- Point réunion AGGLOBUS :
 - ☞ Report de la gratuité des bus pendant le Printemps de Bourges.
 - ☞ Gratuité des transports pour les réfugiés ukrainiens.
- Les travaux chemin du Moulin Brûlé ont débuté le 11 avril comme prévu.
- Mise en place d'écluses expérimentales sur le chemin des chardons pendant 1 mois.
- Prolongement de l'éclairage publique rue Christophe Colomb : début des travaux le 25 avril.
- Trois bancs vont être installés près du cimetière.

Intervention de Sandrine GAUCHÉ, maire adjointe

- Lundi 18 avril : Brocante organisée par les Amis de Fussy.
- Le vendredi 22 avril : Vernissage de l'exposition en cours
(Stéphane NAUDIN et Lauryne NAUDIN-DOREAU)
- Le 13 mai : Vernissage de la prochaine exposition.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

Les membres,